



Le 18 février 2018

Aéroport Nantes Atlantique : l'Etat doit respecter les lois et les populations

Dans un article publié le jeudi 15 février dernier dans le journal Ouest-France, la députée de la 4^e circonscription de Loire-Atlantique, Aude Amadou, fait part de ses priorités pour l'aménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique. Les militants socialistes, comme un grand nombre d'habitants des communes concernées, sont scandalisés par les propos tenus dans cet article par la députée.

Alors qu'elle disait soutenir le projet de transfert de l'aéroport, Aude Amadou n'a visiblement pas eu de mal à tourner la page suite à l'abandon du projet par le gouvernement Macron - Philippe qu'elle soutient. Mais de là à proposer de déroger aux lois et à la réglementation qui protègent les habitants de la circonscription sur laquelle elle est élue, il fallait oser.

Ainsi, nous estimons que les choix de notre députée sont contraires aux intérêts des habitants qui vivent sur ce territoire, à savoir :

- changer le statut de la réserve naturelle du lac de Grand-Lieu pour en "optimiser" la gestion
- réduire les délais de procédure, pour réaliser les travaux sur la plateforme aéroportuaire, en évitant la déclaration d'utilité publique afin de réduire les droits à contestation des habitants qui refusent l'extension de la piste,
- déroger à la loi littoral qui préserve l'équilibre environnemental de notre territoire,
- déplacer le bourg de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu,
- réorienter la piste sur un axe est-ouest.

Cette dernière proposition est révélatrice du peu de considération de la députée pour les habitants du sud-Loire. Le rapport des médiateurs avait en effet montré que cette solution serait coûteuse et aurait un impact défavorable sur les communes de Rezé, Bouguenais, Bouaye, Pont-Saint-Martin et Vertou notamment.

Au-delà, nous ne pouvons pas accepter qu'une députée, dont le rôle premier est de voter les lois et de contrôler l'action du Gouvernement, propose de déroger aux lois pour favoriser un passage en force. Ce cadre réglementaire devrait être, pour elle, un outil au service de la défense des habitants de sa circonscription.

Section PS d'Herbauges : Bouaye, Brains, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Léger-les-vignes



@psherbauges44



section.ps.herbauges@gmail.com

1/2



En tant qu'habitants des communes riveraines de l'aéroport et du lac de Grand-Lieu, nous ne partageons pas les priorités de la députée Amadou. Non *"tout le monde [ne] fait [pas] son petit marché"* comme elle semble le penser à la lecture de l'article.

Nous demandons à l'Etat des garanties quant au respect de l'Etat de droit sur notre territoire.

Nous soutenons la démarche des élus de nos communes qui oeuvrent au développement de notre territoire tout en préservant et en améliorant la qualité de vie des habitants. Tout cela dans un cadre réglementaire qui constitue une protection et non une entrave.

Les sections PS d'Herbauges et de Pont-Saint-Martin

Section PS d'Herbauges : Bouaye, Brains, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Léger-les-vignes



@psherbauges44



section.ps.herbauges@gmail.com

2/2